

## Compte rendu de la séance du Conseil Municipal

Du mardi 25 février 2020

**Présents :** Mmes CHRISOSTOME Marie-Elisabeth, COSCAT Christiane, CROUHY Michèle, MAURIN Monique M.M DELRIEU Stéphane, GOMEZ Frédéric, SALICIS Jean-Marie, Mr SALICIS Benjamin, Mr GUILLAUME Florian.

La séance est ouverte à 20 heures 10.

Après approbation du compte rendu du conseil municipal du 17 décembre 2019, Mme CROUHY Michèle est désignée comme secrétaire de séance à l'unanimité.

### A. DELIBERATIONS

#### 1. Indivision Olive 100 000 € ouverture de crédits 120 000 €.

N'ayant toujours pas de nouvelles du notaire Saccoccio afin de réaliser l'opération, cette délibération est reportée.

#### 2. Autorisation signature Convention Sde04 : extension réseau aux futurs ateliers.

Pour enfouir les réseaux Enedis au niveau de la rue rompe caü et étendre le réseau aux futurs ateliers, en partenariat avec le Sde04, nous devons signer une convention qui autorise l'enfouissement et définit les servitudes. Ce projet est supporté financièrement par le Sde04.

Le conseil Municipal valide ce projet à l'unanimité et autorise le Maire à signer l'ensemble des documents de la convention.

#### 3. Ouverture anticipée crédits budgétaires : emprunt maison Lestienne.

Afin de permettre de réaliser l'emprunt, il nous faut réaliser cette opération budgétaire. En effet lors de la demande de subventions de ce projet, il n'était pas prévu d'emprunter et la différence avec la subvention avait été positionnée en auto-financement. De ce fait nous devons ouvrir une ligne de crédit de recette qui sera inscrite sur le budget communal 2020.

Le conseil Municipal valide à l'unanimité et décide d'inscrire cet emprunt au prochain budget.

#### 4. Frais de Cantine pour tous les enfants scolarisés.

Les enfants de la commune scolarisés à l'école de Dauphin obtiennent une aide de la part de la mairie pour payer les frais de cantine, cette aide est répartie comme suit :

- ✓ la commune paye la totalité des repas sur pièce justificative (facture de la cantine)
- ✓ et refacture 1.50 € par repas aux familles,

Mr le Maire propose d'étendre cette aide à la dizaine d'enfants de la commune quel que soit son lieu de scolarité allant de la maternelle au lycée.

Le conseil Municipal décide de mettre en place cette aide pour tous les enfants de la commune quel que soit le montant du prix du repas facturé par la cantine de chaque établissement et demande aux familles, en charge financière de leur enfant, de participer à ces frais à hauteur d'1.50 € par repas.

Le conseil précise que pour le fonctionnement comptable de cette aide, il est demandé aux familles de fournir au secrétariat :

- ✓ en début de chaque année, un certificat de scolarité.
- ✓ une facture acquittée des frais de cantine soit par mois, soit par trimestre.
- ✓ Un RIB

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité.

### **5. Régie photocopies : organisation du paiement.**

Dans le but de simplifier la tenue de la régie de la photocopieuse, qui est une charge commune avec la trésorerie, une gratuité jusqu'à 10 photocopies dans l'année est proposée aux administrés.

Les tarifs de 0.10 cts copie noir et blanc, 0.20 cts copie couleur restent inchangés. Cependant, afin d'obtenir une somme arrondie à l'euro, nous proposons un paiement différé.

La tenue des comptes se fait au secrétariat.

Pour tous les dossiers comprenant un nombre important de copies, le paiement est demandé à l'issue des photocopies.

Mr le Maire propose de donner gratuitement le petit stock de cartes postales restantes afin d'alléger la tenue des comptes.

Le conseil Municipal approuve la gratuité de 10 photocopies pour les administrés par an et le débit différé pour alléger la tenue des comptes ainsi que le don du stock de cartes postales à l'église.

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité.

### **6. Demande de sortie du réseau de chaleur Mr Villecroze.**

Mr le Maire lit la lettre en AR reçu le 06.02.2020 de Mr Villecroze et Mme Betti demandant leur sortie du réseau de chaleur.

Mr le Maire précise que leur contrat a été signé au 02.01.2017 et qu'il stipule les articles précisant les conditions de sortie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Décide de répondre par courrier à cette demande en précisant que les conditions de sortie du réseau chaleur s'élève dans leur cas à 7 480€ car il leur reste encore 11 ans d'engagement,
- ✓ Décide de leur proposer de monter un dossier avec une assistante sociale afin de déposer une demande au CCAS géré par le Conseil Municipal.

### **7. Contrat adjointe administratif de Mme Diaz.**

Mr le Maire explique le parcours de formation de Mme Diaz : titulaire du baccalauréat STMG, et d'une formation organisée par le CDG04 « secrétaire de mairie », a travaillé avec Sonia à St Michel, bons retours.

Mr le Maire précise que la Mairie de Montjustin a embauché Mme Diaz 1 jour par semaine,

Considérant le besoin de la commune d'avoir une adjointe administrative 2 jours par semaine pour accroissement temporaire d'activité,

Le Conseil Municipal décide d'embaucher Mme Stéphanie DIAZ en CDD à temps partiel 2 jours par semaine (14h) jusqu'au 30 juin 2020 au grade d'adjointe administrative de 2<sup>ème</sup> classe relevant de la catégorie hiérarchique C à l'indice majoré de 327.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette embauche et autorise Mr le Maire à signer tous les documents nécessaires pour cette embauche.

### **8. Autorisation signature Devis TEM : enfouissement Telecom.**

Mr le Maire explique que pour réaliser le projet d'enfouissement aux sources sulfureuses, il faut l'intervention de la TEM.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider le devis TEM enfouissement du réseau Telecom pour un montant de 12 039.73 € HT.

Sur le sujet du réseau, Mr le Maire précise qu'il a reçu en entretien la personne responsable du déploiement de la fibre. SFR a jusqu'à 2022 pour amener la fibre chez tous les habitants du 04. SFR et Orange seront les 2 fournisseurs au choix.

### **9. Etude Photovoltaïque.**

Une pré-étude d'ensoleillement sur le territoire de la commune en vue de préparer des dossiers d'autoconsommation et vente de surplus photovoltaïque est proposée. Cette étude permettrait de recenser les particuliers de la commune qui seraient susceptibles d'être intéressés. Le bureau d'étude aiderait au montage des dossiers.

Un premier devis par ALP'ES Mr Mariani est arrivé pour la somme de 300€ HT (pour 1 habitation).

Si 10 foyers sont intéressés, le prix serait vu à la baisse (remise de 20%).

Mr le Maire précise qu'il n'y a pas de délibération à prendre à ce jour et qu'il contactera d'autres bureaux pour avoir d'autres devis.

### **10. PNRL : euro vélo 8.**

Une demande d'aide financière du PNRL concernant les frais d'étude opérationnelle pour l'Eurovéloroute n°8, sollicitée auprès des 11 communes concernées, est arrivée.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de participer à hauteur de 527€ TTC pour ces frais d'étude.

Le Conseil Municipal précise qu'en aucun cas il ne s'agit d'approuver les suites données après cette étude ou de participer financièrement aux futurs travaux engendrés par ce projet.

### **10. Concert Tempo Vivace.**

Pour les festivités du village de cet été : il est proposé un concert lyrique de l'association Tempo Vivace au théâtre de verdure. Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote (7 Pour, 1 Non = Mr Gomez, 1 abstention = Mme Crouhy).

Le conseil municipal valide la proposition du concert pour un montant de 2 500 € TTC. Cette représentation comprend 8 artistes et la location d'un piano à queue et aura lieu au théâtre de verdure le dimanche 30 Août 2020.

Il est souligné que c'est un concert qui est susceptible d'intéresser qu'une certaine catégorie de population. Qu'il faudra améliorer la communication autour des projets culturels de la commune.

Qu'il faudra tenir une billetterie et qu'il serait bien de réunir 200 personnes ; ce qui correspond à la capacité de ce lieu.

### **11. CCAS : demande de Mme Cauchy & Mr Roussier.**

Un dossier est arrivé par courrier le 12.02.2020 du Pôle Solidarités service territorial d'Action Sociale 04 (affaire suivie par service social Mme Pruvost) en vue de la demande d'aide financière au CCAS géré par le Conseil Municipal. Il s'agit d'une demande d'aide financière pour Mme Cauchy et Mr Roussier locataires au Castellas 1, à St Martin les Eaux.

Le conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre à sa charge la facture de l'eau de 2019.

### **12. DM1 Aménagement du PARKING.**

M. le Maire explique au conseil municipal que :

- ✓ Le montant total du marché initial a été signé à 53 086.20 € TTC
- ✓ Un avenant n°1 a été conclu et s'élève à 3 492 € TTC
- ✓ Soit un total de 56 578.20€ TTC
- ✓ Le programme a été budgétisé à 55 000€ TTC
- ✓ Il manque 1508.16€ TTC pour payer les factures engagées,

- ✓ Mr le Maire propose aussi de prévoir, aux vues du reste des travaux non réalisés, la somme pour aller jusqu'au 15 % ; soit 4 470€ TTC

Il est donc nécessaire de procéder à cette décision modificative :

Désignation	Diminution sur les crédits RAR 2019	Augmentation sur les crédits RAR 2019
22019-Casier Producteur	5 978.16	
12019-Aménagement Paysager Parking		1508.16 +4 470 = 5 978.16

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité cette DM1.

## **B. QUESTIONS DIVERSES**

### **1) Place de parking 6 logements**

Il apparait que les logements 3 & 4 n'ont pas de places de parking à l'extérieur alors que dans leur bail cela est stipulé. Après avoir fait le point, l'architecte Magalie Granier informe que ces 2 logements n'ont pas de places à l'extérieur et qu'ils doivent garer leur voiture dans le garage.

La CCHPPB va rembourser le montant de 22€ pour la place de parking x par le nombre de mois payés. Un avenant au bail sera signé pour enlever cette place inexistante.

### **2) Ecole EIMDT**

Trois enfants fréquentent l'école de musique et de danse de Forcalquier. Nous avons reçu une demande d'aide financière pour ces enfants, cependant nous ne savons pas qui ils sont. Nous attendons une réponse et nous reviendrons vers vous.

### **3) Appel à projet Région Sud patrimoine rural non protégé**

Il reste 3 jours pour répondre à cet appel, personne n'a repéré un patrimoine à protéger à ce jour.

Mr le Maire demande à y réfléchir peut-être pour une prochaine fois.

### **4) Bois communal**

En face du nouveau parking, il y a des arbres morts, il est proposé que chaque habitant puisse venir en chercher d'une façon équitable. Venir s'inscrire en Mairie.

### **5) Conteneur ordures ménagères**

Après avoir été réparé, le conteneur ne peut pas encore être utilisé car il est rempli d'eau. Il est proposé de faire venir une entreprise pour pomper l'eau et désinfecter.

### **6) R+4 Architectes Garage et Atelier communal.**

Le DPGF est arrivé et ne correspond pas du tout à la première estimation ; il y a plus de 100 000 euros d'écart à la hausse. Les architectes présentent le montant en soulignant que c'est parce que des éléments ont été rajoutés. Mr Salicis demande à ce que les architectes apportent un peu plus de précisions sur le DPGF.

Mr le Maire informe qu'il va prendre rdv avec le responsable Mr Brot pour avoir une explication. De plus, ce DPGF ne comprend plus la fosse ni le photovoltaïque.

## 7) Retenues de Garantie 6 logements

Mr Guillaume est responsable de lister l'ensemble des interventions qu'il reste à faire afin de lever les retenues de garantie pour les entreprises. L'entreprise MCM est bien intervenue, a fait signer les locataires mais il reste encore des problèmes à régler.

## 8) Inauguration 4 réalisations

Le Mercredi 01 Avril à 17h est retenu par le Préfet pour inaugurer 4 réalisations de la commune :

- ✓ Parking
- ✓ Aire de jeux
- ✓ Mur de soutènement des jardins
- ✓ Maison Lestienne

## 9) Devis Ecobois

Pendant les travaux de la maison Lestienne, la toiture contre la terrasse de l'appartement de l'étage a été endommagée. Il a été convenu que l'entreprise Borg participe en fournissant les tuiles et la mairie en a profité pour restaurer cette partie de toiture. Cette facture sera supportée en Entretien des bâtiments communaux pour un montant de 1 756.55 €TTC.

## 10) Devis Lungo

Dans la maison Lestienne, il n'a pas été prévu pour l'appartement du bas, de porte à la chambre.

C'était déjà comme cela à l'initial avant la réhabilitation. La locataire demande d'installer cette porte. Le montant du devis s'élève à 760.10 €TTC

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h40.

La secrétaire de séance,

Mme Michèle Crouhy.



